

## Consultation publique de l'évaluation stratégique environnementale du PCA 2014-2020 en Guyane

Consultation publique de l'évaluation stratégique environnementale du PCA 2014-2020 en Guyane

La consultation du public pour l'évaluation stratégique environnementale du PCA de la Région Guyane s'est tenue du 11 mai au 11 juin 2015. Conformément à la réglementation Sous-section 5 du décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 (article R. 122-22), un avis a été publié sur les sites de la Région et Europe en Guyane, ainsi que dans la presse locale (France-Guyane), (annexe 1).

Comme spécifié dans l'avis, le dossier de consultation était mis à disposition :

- Au siège de la Région Guyane, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30,
- A l'antenne de la Région Guyane à Saint-Laurent, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30,
- A l'antenne de la Région Guyane à Maripasoula, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30,
- Sur le site internet de la Région Guyane : <http://www.cr-guyane.fr>
- Sur le site Europe en Guyane : <http://www.europe-guyane.fr>

Le dossier de consultation et les documents associés mis à disposition du public étaient les suivants :

- Le rapport environnemental provisoire datant du 28 octobre 2014,
- Le résumé non-technique du rapport datant également du 28 octobre 2014,
- Le PC Interreg Amazonie V2 complet datant du 7 octobre 2014,
- L'avis de l'Autorité environnementale portant sur le rapport environnemental du 28 octobre 2014 et sur le projet de PCIA du 7 octobre 2014.

L'autorité de gestion n'a reçu aucune contribution.

Dans son avis sur le PCIA, l'autorité environnementale montre toutefois que la prise en compte des enjeux environnementaux est satisfaisante. Les impacts négatifs potentiels - liés notamment à l'axe concernant le développement des modes de transports - seront compensés à la fois par les projets retenus (transports en communs, etc.) et le cadre réglementaire garantissant la maîtrise des impacts négatifs. Par ailleurs, le PCIA dédie un axe prioritaire à la préservation et à la valorisation de la biodiversité. Une part conséquente des projets financés aura donc un effet bénéfique pour l'environnement dans la zone de coopération.

Le PCIA doit cependant affiner ses instruments de mesure, afin d'apprécier plus finement les impacts positifs et négatifs sur l'environnement.

Téléchargez l'évaluation stratégique environnementale, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale.